

APRC
créée
en 1978

Association Pour une
Retraite Convenable
25 rue Lamartine, B2
69120 VAULX en VELIN
CCP Grenoble 232 42 W

BULLETIN d'INFORMATION

Septembre 2000

Directeur de la Publication : Jean Droillard

Nouv.série n°13
Prix du numéro:15f

Où en sommes-nous ?

SOMMAIRE

Editorial...

I. L'A.G. du 25 juin 2000

- le déroulement général.
- le résultat des votes.
- la répartition des participants.
- la constitution du bureau.
- le point de vue de deux participants.
- les orientations.
- du côté des ex-religieuses.
- pour une réflexion sur le fond.

II. Depuis l'A.G.

- visite à Mgr Duval
- le secrétariat aux droits des femmes
- le Conseil d'Orientation des Retraites

III. Le point sur l'Allocation aux AMC diocésains.

IV. La Presse et les Médias.

V. Des moyens d'information.

- Les fiches CAVIMAC et son site Internet.
- Le Guide pratique de l'A.P.R.C.

VI. Les finances de l'APRC.

VII. La Vie des Régions..

- Région de Grenoble
- Région de Nantes
- Région de Lyon
- Région de Bretagne
- Région de Bourgogne

VIII.Courrier des Lecteurs

Nécrologie.

Adhésions-cotisations

Liste des administrateurs.

Le présent bulletin vous informe de l'activité de l'APRC ces derniers mois.

L'Assemblée Générale du 25 juin a été un temps fort. vous en lirez le déroulement et les votes. Deux participants livrent leurs impressions sur le vécu de cette Assemblée.

Les *orientations* qui déterminent l'action pour l'année à venir sont suivies de deux articles : l'un sur l'état de la situation des AMC religieuses de Bertie Gaven p.6; l'autre d'Albert Loïodice pour alimenter la réflexion de fond traitée de la "séparation" p.7.

Depuis l'AG des démarches ont été entreprises :

- ♦ un rendez-vous avec le Père Duval pour lui rappeler les exigences de l'APRC p.9.
- ♦ des entretiens avec le Ministère des Droits des Femmes tant au plan national que local à Nantes et Angers p.10.
- ♦ un contact établi avec un membre du COR (Conseil d'Orientation des Retraites).

L'APRC fait parler d'elle dans les médias, p.11.

- ♦ l'émission de télé du 23 juillet "Dans le secret de l'Eglise catholique de France" où notre

amic Bertie a parlé de l'APRC, p.11.

- ♦ des articles dans les journaux:

- *Témoignage chrétien* du 15.06.00
 - *Bien Public* de Dijon du 6.07.00
 - *L'Est Républicain* du 13.07.00
 - *les Réseaux du Parvis*, n°7, sept.
- et peut-être d'autres articles qui nous ont échappé, sans parler de certains autres qui se préparent pour les mois à venir.

Des moyens d'information sont à notre disposition; ils peuvent nous éclairer sur beaucoup de situations p.12. La nouveauté, ce sont les fiches de la CAVIMAC; certaines nous intéressent particulièrement.

L'état des finances; c'est l'occasion de rappeler que nous ne vivons que des cotisations des adhérents. Alors pensez-y! p.20.

Le tour ne serait pas complet sans la rubrique "Vie des Régions" qui manifeste la vitalité des groupes locaux et celle du "Courrier des Lecteurs". Vos lettres nous sont nécessaires pour bien connaître vos réactions à notre action.

Alors, chère(s) ami(e)s, bonne lecture.

J. Droillard

I- L'Assemblée générale du 25 juin 2000

Déroulement général.

A 10 heures tapantes, Henri GICQUEL, animateur de la journée, en Breton qu'il est, compare l'APRC à un bateau qui vogue, depuis 22 ans, dans la tempête, le vent, les creux... et ouvre ainsi l'escale de ce jour.

67 participants, dont 2 membres associés et Jeanne PEROUSSE, membre de l'APSECC, sont prêts à écouter, discuter, échanger, suggérer avec tout leur dynamisme.

En guise de préambule le Président donne quelques chiffres : ± 10 à 12.000 AMC dont environ 7000 pensionnés CAVIMAC... beaucoup ignorent encore l'existence de l'APRC! et Jean DROILLARD de déclarer : "Si nous ne nous occupons pas de nos affaires, personne ne s'en occupera... il nous faut donc être présents sur tous les fronts!"

Le rapport moral est présenté à 3 voix, étoffé de témoignages du travail de quelques régions. Il ressort de l'échange qui suit qu'il nous faut accentuer le recrutement de l'APRC, la faire connaître par tous les moyens à notre portée. Le rapport financier et ses graphiques évocateurs indiquent que l'APRC fonctionne, agit et se porte...correctement. (se reporter au Bulletin n°12 de mai 2000).

L'après-midi est consacrée à la discussion des propositions d'orientation. Le CA, prenant en compte les éléments apportés par les divers intervenants, se chargera de la rédaction finale à lire dans ce Bulletin n°13 de septembre 2000.

Des lignes de force se dégagent: la justice demande un complément de retraite pour tous à 65 ans; il convient de maintenir l'objectif avec fermeté même s'il s'agit de négocier. Il faut répéter à tout va aux institutions religieuses qu'il y a là une revendication de justice... même si la CSM affiche une attitude particulièrement fermée pour ne pas dire hostile. Susciter la pression du pouvoir politique sur l'Eglise est une action qui a prouvé son efficacité et qu'il faut poursuivre. Saisir le secrétariat d'Etat aux droits de la femme... faire feu de tout bois...

Informers, recruter, alerter, communiquer, s'entraider... autant d'infinifits à transformer d'urgence en impératifs !

Et chacun s'en va, conforté dans son rôle de membre "actif"...

Annie GUINAUDEAU.

Résultat des votes.

A. RAPPORT MORAL :

Electeurs inscrits :744
Bulletins nuls 8 (*pouvoirs donnés à des adhérents non à jour de leur cotisation.*)
Votants: 511-8503
Pouvoirs non nominatifs : 193
Pouvoirs nominatifs : .. 246
Présents64
Suffrages 503
contre:0
abstention1
pour.....502

B. RAPPORT FINANCIER

même participation

POUR : 503 .

Unanimité.

C. PROPOSITIONS D'ORIENTATIONS

Electeurs :.....744
Votants: 513 moins 8 nuls.....505
Pouvoirs non nominatifs.....193
Pouvoirs nominatifs247
Présents65
Suffrages exprimés.....505
Contre :0
Abstentions7
Refus de vote:10
Pour488

Répartition des participants

Ex-diocésains:31
Membres associés: :2
Ex-religieux.....18
Conjoint ayant droit.....1
Ex-religieuses16

TOTAL participants 68

Alsace1
Aquitaine3
Auvergne1
Bourgogne3
Bretagne2
Centre2
Franche-Comté2
Ile de France18
Languedoc-Roussillon... 4
Limousin1
Midi-Pyrénées6
Nord Pas de Calais1
Basse-Normandie1
Pays de Loire7
Picardie2
Provence Cote d'Azur5
Rhône Alpes9
Déléguee APSECC1
Champagne Ardennes0
Corse0
Lorraine0
Hte-Normandie0
Poitou Charente0
Diaspora+étranger0

Nouveau bureau :

Président : Jean DROILLARD
Vice-président: Roger JACQUET
Secrétaire: Annie GUINAUDEAU
Trésorier : Michel ODDOU
Comm. ex-religieuses: Bertie GAVEN
Comm.ex-religieux: Albert LOIODICE
Missions diverses: Henri GICQUEL

Le point de vue de deux participants :

Cette assemblée générale m'a émerveillée ! J'ai été frappée et touchée par :

* **la ténacité et la patience des membres les plus engagés**, qui permettent des avancées significatives sur cette question du montant de retraite décent;

* **cette force et cette énergie déployée pour se faire accepter, reconnaître et respecter** malgré cette force tranquille et un tantinet "supérieure" qui fait face (je veux parler de la hiérarchie ecclésiale!); obliger cette hiérarchie protégée, aux comportements parfois "sectaires" à faire l'expérience de l'expression d'une pensée différente et libre me semble tout à la fois un challenge de haut niveau et un impératif social (dans un pays où l'Eglise détient encore tellement de pouvoir).

Je suis donc rentrée chez moi avec quelques questions concrètes quant à l'élargissement de la population des adhérents :

* **Comment faire augmenter le nombre des adhérents**, même si les ex-moniales (mon "milieu" d'expérience) ne sont pas forcément prêtes à soutenir une association qui ressemble un peu à un "syndicat" à la marge de l'institution : cela fait peur et ne convient guère à des tempéraments qui ont un jour fait profession d'obéissance!

J'ai l'impression que certains ordres ne sont pas représentés (ex : les jésuites?), pourquoi? Comment les rejoindre?

* **quid des jeunes religieux(es)** qui souvent

mettent un certain temps avant de réaliser qu'ils ont perdu des années de cotisations?

Comment faire connaître l'association à toutes ces personnes au plus près du moment où elles quittent l'état presbytéral ou religieux ? Les prêtres en activité, confesseurs et responsables de retraites en tous genres sont probablement des relais efficaces.

Florence THIRY.

En assistant pour la première fois à la rencontre organisée par l'APRC en décembre 99 à LYON, j'ai tout d'abord été étonnée pour ne pas dire choquée de croiser des êtres qui devaient se battre, lutter pour obtenir "une retraite convenable", en clair pour continuer à vivre décemment en gardant tout simplement leur dignité.

Tout cela parce qu'ils avaient un jour fait le choix ou que l'on avait décidé à leur place qu'ils n'appartiendraient plus à une institution dite religieuse.

A travers les interrogations, les sentiments de culpabilité et les difficultés exprimés par ces femmes et ces hommes face à l'autonomie et la liberté, un parallèle s'est établi.

Que ce soit au sein d'une structure familiale, d'une entreprise ou dans une communauté, il est bien difficile de vivre sa propre histoire et d'afficher sa singularité sans connaître le questionnement et l'exclusion.

A l'heure où la question de la parité est sur tous les registres, on peut s'interroger sur la

différence de traitement dans tous les sens du terme, infligée aux femmes qui ont quitté la vie religieuse et dont le montant de la retraite n'atteint même pas 2000F net mensuel, alors que les sommes versées à leurs homologues AMC diocésains de plus de 75 ans atteignent allègrement le double. Les AMC religieuses devront-elles se contenter pour toute réponse de l'aide provenant du fonds social de la CAVIMAC?

Dans le Bulletin d'information de l'APRC de janvier 2000, l'article " Du côté des ex-religieuses" apporte un éclairage sur la situation très critique des femmes ayant quitté la vie religieuse.

Cette question mériterait, me semble-t-il, d'être négociée de manière plus forte auprès des instances concernées et il serait souhaitable qu'à l'intérieur de l'APRC, on ressente une force commune, un véritable élan de solidarité pour réduire ou effacer ces inégalités.

Dans la revue "PANORAMA" de juin 2000, Lucienne Sallé qui exerce un rôle influent au Vatican au sein du Conseil pontifical pour les laïcs nous dit être convaincue que "l'Eglise doit faire davantage de place aux femmes". Qui ne partagerait pas un tel point de vue ?

On ne peut donc que se réjouir qu'au sein de l'APRC, une commission femmes s'occupe des AMC religieuses et moniales et j'en profite ici pour rendre hommage à Bertie Gaven qui mène un combat avec tellement de conviction et d'enthousiasme, se dévouant pour la cause des unes et des

autres avec tant de chaleur et de tendresse.

C'est un réconfort de voir pratiquer l'amour du prochain sur le terrain au quotidien avec un tel don de soi par des êtres à qui seule pourtant l'appellation d'ex-religieuse semble convenir! Quel monde de paradoxes!

Au-delà de la joie d'accompagner une amie, c'est aussi pour encourager ces femmes et ces hommes à sortir de leur solitude et de leur anonymat que j'ai décidé d'adhérer à l'APRC.

Il me semble aussi indispensable et très important que l'APRC continue à organiser des rencontres comme celle de Lyon pour ses adhérents, en dehors de l'objectif prioritaire. En invitant des intervenants pour animer des réunions à thèmes ou des conférences sur des sujets d'actualité ou d'ordre culturel, la libération et la décrispation face à l'injustice et au manque de charité chrétienne peuvent aussi se réaliser par une plus grande ouverture sur le plan social et intellectuel, par l'échange, l'écoute de l'autre, la prise de parole.

Enfin, je pense que grâce à l'action menée par l'APRC, des êtres restés très longtemps dans l'ombre des institutions retrouvent une identité avec un projet de vie.

A partir de là, la CAVIMAC devra s'adresser à eux individuellement comme à des êtres à part entière et non plus seulement au travers d'une collectivité référencée sous un numéro de matricule.

Bernadette CUBIER
Membre associé.

Les membres associés

Qui sont-ils ?

Ce sont des membres de notre famille, des amis, des collègues... qui connaissent notre problème de retraite, qui jugent que le sort qui nous est fait est injuste et qui sont prêts à manifester leur soutien par leur adhésion à l'APRC pour la somme modique de 100 F par an.

Ils sont invités à nos rencontres, à toute manifestation de notre part et particulièrement à l'Assemblée Générale où ils ont voix consultative.

C'est à nous, AMC, de les informer et de les solliciter. Ils sont un encouragement pour nous tous.



Communiqué important du trésorier

Pour ceux qui l'ont demandée votre cotisation pour l'année civile vous a donné une réduction d'impôt en 1999.

Pour le reçu fiscal de l'année 2000, je vais envoyer les reçus fiscaux à ceux qui me les ont demandés. Mais il se peut que des oublis soient faits, compte tenu du travail supplémentaire que ces états exigent.

Dans le cas où vous ne recevriez pas votre reçu, je vous remercie de me le faire savoir par courrier ou par téléphone courant janvier 2001.

Michel Oddou.

Quand quelqu'un d'entre nous est dans une situation difficile, l'APRC peut l'éclairer.

Vous pouvez écrire et exposer votre cas à

Roger JACQUET
142, rue de Bagnolet
75020 PARIS
e-mail : Shirona@libertysurf.fr

Il prend le relais de Laurent LE GUEN qui a assuré ce travail durant de longues années et qui continuera à prodiguer ses bons conseils. Qu'il en soit remercié.

ORIENTATIONS 2000-2001

votées à l'AG du 25 juin 2000

1.- poursuivre les relations avec les autorités épiscopales et religieuses.

C'est la Tripartite (épiscopat, CSM, CSMF) que nous considérons comme notre interlocuteur privilégié.

♦ avec l'épiscopat : obtenir de lui pour les ex-diocésains de 65 à 75 ans ce qui a été accordé aux plus de 75 ans.

♦ avec les CSM et CSMF : Les discussions sont difficiles mais il convient de les poursuivre avec détermination : c'est un devoir de justice à l'égard des personnes qui ont servi dans les congrégations.

2.- accentuer le contact avec les autorités politiques

Sachant que désormais la CAVIMAC est intégrée financièrement au régime général de la sécurité sociale, il nous faut veiller à la réforme des retraites. Une porte pourrait s'ouvrir à la revalorisation de certaines pensions de base dont celle de la CAVIMAC. Approfondir la question avec le Conseil d'Orientation des Retraites.

Connaissant aussi l'influence que peuvent avoir les pouvoirs publics sur les autorités religieuses, il importe, pour nous, de continuer à informer les élus et les instances ministérielles compétentes sur la manière dont notre problème est pris en considération.

3.- entretenir et développer le dynamisme du travail local .

Par l'intermédiaire des réseaux locaux, il est fait appel à tous les membres de l'APRC pour que soient poursuivies les démarches auprès des députés, des évêques, des responsables religieux, voire auprès de nos anciens collègues, particulièrement les adhérents de l'APSECC.

4.- nous manifester près de l'opinion publique.

♦ rechercher des occasions pour nous exprimer dans les médias.

♦ réagir aux articles de presse et aux émissions radio et TV.

♦ nous faire connaître des médias locaux ou revues à faible tirage destinées à des publics ciblés : Jonas, les Réseaux du Parvis, Chemins nouveaux, le bulletin des communautés chrétiennes de base, etc.

5.- retrouver le plus grand nombre possible de nos anciens et anciennes collègues.

♦ parce que beaucoup ignorent leurs droits, parfois l'existence même de la CAVIMAC et, souvent de l'APRC, parce que plus nous serons nombreux, plus nous aurons les moyens d'agir à tous les niveaux.

6.- permettre que l'APRC soit un lieu d'information, de parole, de réconfort et d'amitié...

7.- utiliser les moyens actuels d'information de l'APRC

Bulletin d'information, documentation de base, courrier aux correspondants locaux, échanges par e-mail, y compris celui de l'APRC : APRCLY@aol.com

Sigles :

APRC : Association Pour une Retraite Convenable

APSECC: Association Protection Sociale Et Caisse des Cultes

CSM : Conférence des Supérieures Majeures (femmes)

CSMF: Conférence des Supérieurs Majeurs de France (hommes)

USM : Union Saint-Martin.

Du côté des ex-religieuses... Comment ça va?

Si vous avez participé à l'AG le 25 juin 2000, vous savez que :

- ♦ nous avons écrit aux 9 supérieures régionales afin de les rencontrer pour leur exposer notre problème et notre vision des choses.

Nous avons obtenu 8 réponses et 2 rendez-vous. Evidemment nous nous y sommes rendues. Si, à Lyon, nous avons été reçues par des supérieures ouvertes et apparemment de bonne foi, à Toulouse l'accueil fut aussi aimable mais plus fermé et le discours soucieux d'être en conformité avec la CSM. Les supérieures majeures restent fidèles à leur réponse du 22 juin 99 *"les congrégations ne sont pas favorables dans leur ensemble au versement d'un complément de retraite pour toutes les ex-congréganistes. Si des religieuses sont en grande difficulté, qu'elles s'adressent à leur congrégation ou éventuellement à la CSM qui transmettra."* - *"Celles qui sont en situation de retraite peuvent demander une aide au fonds d'aide sociale de la CAVIMAC ou de la caisse à laquelle elles ont le plus cotisé..."*

Ces réponses dans leur "répétition" sont d'une constance désarmante.

□ Comment pourrions-nous amener ces supérieures à entendre :

- ♦ que lors de notre séjour en communauté, nous avons travaillé pour la communauté,

- ♦ que lors de ce séjour nous avons participé à créer le capital retraite dont "elles" bénéficient et "nous aussi" certes, mais à un niveau bien moindre.

- ♦ mais que, arrivées en âge de retraite, nous ne bénéficions que d'une part de ce que nous considérons comme un dû.

□ Comment pourrions-nous les amener à reconnaître que la cotisation retraite étant minime, la pension qui en découle est minime, et que cet état de fait est le fruit de leur choix ou le fruit de l'acceptation par les Responsables

d'alors (en 78) du choix des Evêques?...

Et parce que les évêques, en effet, ont décidé cela et amené la création d'une caisse spéciale... nous avons écrit à tous les évêques de France. Ils ont pris en compte le malaise dit et redit par les ex-diocésains en votant pour eux un supplément (dont l'attribution est discutable), vont-ils reconnaître la responsabilité qui est la leur à notre endroit? Deux seulement ont jugé digne d'accuser réception de notre courrier...

Une religieuses gestionnaire, Nicole REILLE a eu des interviews dans la presse dont les titres sont assez significatifs: *"Il faut faire des fonds de pension pour les religieuses"*, lit-on dans *le Figaro magazine* du 15 avril 2000 et *"Les religieuses à l'assaut du CAC 40"* dans *Le Monde* du 2 juin 2000. Et ce journal d'écrire : *"Inquiètes pour les retraites de leurs religieuses, plusieurs congrégations se sont lancées dans les placements boursiers."*

Cet argent qu'elles "placent", nous avons pour notre part, pendant un certain nombre de trimestres, participé à l'économiser et à le constituer. Nous demandons - en toute justice - à bénéficier de ces économies et de ce capital au prorata du nombre de trimestres passés en communauté.

La caisse spéciale CAVIMAC a été créée en 1978. L'APRC a été créée à cette période, car les fondateurs ont très vite perçu qu'un jour, nombre d'AMC seraient en difficulté. Comment des personnes intelligentes, gestionnaires de capitaux et d'individus, ne peuvent-elles pas entendre notre demande? C'est inimaginable...

Et lorsqu'on nous répond :

- ♦ que nous avons bénéficié d'une formation à l'intérieur des congrégations, soyons claires. En effet, il y a eu souvent formation,

mais dans quel but! Pour le bénéfice de la congrégation d'abord. Si nous étions restées dans la société civile, nous aurions aussi pris les moyens de nous former.

Lorsqu'on nous répond:

- ♦ que celles qui sont en grande difficulté peuvent aller voir leur communauté! Faut-il manquer totalement d'imagination pour supposer que celle qui a quitté sa congrégation avec plus ou moins de facilité va aller tendre la main, que ce soit auprès de sa congrégation ou auprès de la CSM! Où est alors le respect des personnes?

Si on nous dit :

- ♦ que les communautés sont souvent pauvres et que les soeurs sont âgées! C'est souvent vrai, mais il y a bien au sein de l'Eglise des "mises en commun", des "caisses communes" etc. qui doivent permettre que la justice soit la base des échanges entre celles qui restent et celles qui sont parties.

L'année 2000 est une année de jubilé. Quel geste concret feront les congrégations pour les membres qui les ont quittées, celles qui ont osé réorienter leur vie et qui ne veulent pas être considérées comme des "bannies" mais qui se considèrent, à juste titre, comme des personnes dignes de la considération de celles qui les ont appelés pendant des années "leurs filles" ou "leur soeurs"?

Après une réunion studieuse et efficace, nous allons continuer notre travail auprès des supérieures majeures afin que toutes soient informées de notre problème et de notre quête de justice et ce, avant leur assemblée générale à Lourdes en fin d'année.

On a le droit de ne pas désespérer!

Bertie GAVEN.

Pour une réflexion... sur le fond.

Essai de réponse à un argument péremptoire: "Il faut assumer les conséquences de ses choix et de ses nouvelles orientations"... lequel argument nous est renvoyé parfois à la figure pour rejeter tout examen de la situation qui nous est faite, à nous AMC, au moment de la retraite servie par la CAVIMAC, alors que cette caisse a été créée avec l'aval des autorités religieuses qui n'ont pas prévu ou pas voulu prévoir le cas de ceux et celles qui partiraient.

La vie religieuse et, dans une moindre mesure, la vie sacerdotale diocésaine sont un engagement plénier, englobant toute la personne humaine, dans toutes ses dimensions, sans possibilité d'y rien sauvegarder comme parcelle d'autonomie. C'est, le plus souvent, un engagement pour la vie. Toute la vie spirituelle, sociale, professionnelle, mais aussi affective et sexuelle, est englobée dans cet engagement.

Le plus souvent, à une période de la jeunesse où le jeune homme (et la jeune fille) se donne entièrement. D'ailleurs la fin ultime de la vie religieuses est ... l'AMOUR, rien de moins!

Le plus souvent, la rencontre spirituelle et matérielle avec un ordre ou un institut religieux a prosaïquement eu pour origine une séduction humaine pour un prêtre, un religieux, une religieuse, qui ont croisé notre route et que nous avons admiré ou qui nous connaissait depuis l'enfance. Séduction réciproque d'ailleurs : notre bonne volonté, notre "piété", "les qualités qui ne trompent pas"... pour faire un "bon prêtre", un "bon religieux", une "bonne religieuse"!

Qui plus est, quelquefois (et c'est un euphémisme) la part prépondérante d'une mère (ah! ces mères de prêtres!) qui "donne" son fils ou sa fille à la Mère Eglise... Avec tout ce que cela entraîne: peur et rejet de la sexualité, déviances, écrasement programé de la personne humaine, etc...

(Ne parlons pas de ces instituts qui avaient un Père ou un Frère... Recruteur).

(Il ne faut pas, cependant, sous-estimer des réussites indéniables dans la vie religieuse malgré les aberrations et les approximations des débuts : "la puissance de l'esprit rend libre"..., "la foi fait éclater les carcans"..., etc...)

Et puis, n'oublions pas que si "la vie religieuse est la réponse personnelle et libre à un appel du Christ", c'est l'Eglise seule qui prend la responsabilité d'authentifier et d'entériner cet appel et en matérialise la dimension humaine... dans l'application des vœux de pauvreté, chasteté, obéissance, où les caractéristiques de la liberté et de la responsabilité ne sont pas si évidentes!

Car l'engagement religieux est toujours un alignement de sa volonté propre sur la volonté du groupe ou de la personne que sont nos "Supérieurs". D'ailleurs tout est fait pour nous désapprendre notre volonté propre et nous couler dans cette autre volonté, si "divine" soit-elle...

Il nous reste, certes, la liberté intérieure, profonde, de tout être humain face à son destin et face à la vie (et c'est là, souvent une des différences fondamentales avec les sectes). Mais l'institution ecclésiale n'aura de cesse "d'éduquer" cette liberté. Cependant, fort heureusement, elle n'y arrivera pas complètement, puisque cette liberté nous permettra, un jour, de "partir" et de "recommencer"... même s'il est plus facile d'entrer que de sortir de l'institution ecclésiale!

Quelle est l'autre alternative à la vie religieuse : c'est surtout le mariage, ou le célibat choisi; trop souvent aussi le célibat subi. Il ne fait de doute pour personne que les caractéristiques spirituelles et psychologiques de ces états de vie ne sont pas toujours aussi dis-

semblables qu'il y paraît... Mais arrêtons-nous seulement sur ce qui fait problème et difficulté pour les deux (mariage et vie religieuse) : la séparation, la rupture, le jugement (civil/ divorce ou canonique), le recommencement d'une nouvelle vie et ses difficultés.

Ne parlons ni d'amour, ni de vie spirituelle, mais de caractéristiques concrètes :

- ♦ quelquefois, il y a départ et séparation par accord mutuel ;

- ♦ dans les sociétés archaïques (l'Eglise entr'autres), le plus fort des deux partenaires peut répudier ou renvoyer l'autre; et pour des motifs aussi divers qu'aberrants;

- ♦ il peut y avoir abandon du domicile conjugal... ou du lieu de vie communautaire;

- ♦ souvent celui qui part laisse tout (à plus forte raison quand rien ne lui appartient!), mais il peut aussi partir avec le compte en banque et les meubles du ménage (avec la caisse de la communauté, ou la bibliothèque...). Comme on ne se vole pas entre époux (ni entre religieux d'ailleurs), personne ne porte plainte. Il n'y a pas procès pour ces brouilles!

- ♦ Il y a cependant **procès dans le divorce légal**, pour permettre à chacune des deux personnes de recommencer une autre vie : garde des enfants et droit de visite, partage des biens acquis pendant le mariage, ou de l'ensemble des biens s'il y a eu communauté, pension alimentaire pour celui ou celle qui est défavorisé économiquement, définition des droits et des devoirs de chacun, etc...

- ♦ Il y a, et ils restent souvent à vie, les griefs de tous ordres à l'encontre de l'autre... "seul responsable" de la séparation et du divorce. Il n'existe pas de séparation et de divorce heureux...

- ♦ Dans la vie religieuse aussi, il y a légalisation du départ ou de l'exclusion : "réduction à l'état laïc" (très difficile à obtenir aujourd'hui sous Jean-Paul II), relè-

vement des vœux. Et c'est pratiquement tout! (cf. le CJC); pas de partage des biens acquis par la personne pendant la vie religieuse, pas de pension alimentaire. Car l'institution Eglise n'est jamais jugée "à torts partagés", ça pourrait changer avec la réflexion sur les Sectes (qui occasionne déjà des agacements dans les Eglises...) et ça justifierait aussi tel procès civil intenté par une AMC contre sa communauté...

♦ Jusque là, l'institution Eglise, en tant que corps social, dans une séparation ou départ d'un de ses membres, n'est jamais mise en cause, ni pénalisée, ni même lésée moralement (sans cependant méconnaître, souvent, la souffrance des personnes "restées", nos amis et collègues qui comprennent, ou pas, les raisons de notre départ...mais ceci est une autre affaire!)

Et les raisons des griefs et des rancœurs que nous avons envers l'Eglise ne sont pas minces. Chacun et chacune d'entre nous a encore des **comptes à régler** avec elle : au moment du départ, tous et chacun, conditionnés par le poids et la "sainteté" supposés de l'institution religieuse, nous nous sommes "écrasés" le plus souvent, nous disant même en notre for intérieur que malgré les bonnes raisons objectives de notre départ, quelque part cependant nous avons tort, puisque nous remettons en cause un engagement "perpétuel". C'était en quelque sorte, une déchéance. D'ailleurs, nos collègues "restés", dans leur ensemble, pour se consolider dans leur bonne conscience justifiée et nécessaire à leur survie, nous considéraient un peu comme des "lâcheurs", des déserteurs, quelquefois des déçus. (Cf. cependant la nuance importante un peu plus haut)

Et aujourd'hui, des comptes à régler tout neufs! :

Au départ de la vie religieuse, quand on avait quarante ans, ou plus, ou moins, on a fait comme tout le monde après une rupture:

on a recommencé une nouvelle vie, on a pris nos responsabilités comme tout un chacun après un divorce ou une séparation : Oui, **"nous avons assumé les conséquences de nos choix et de nos nouvelles orientations"**... en croyant tourner la page définitivement. Mais à soixante ans, ou à soixante cinq ans, ce passé nous a rejoint. Le temps passé dans la vie religieuse nous pénalise, quelquefois gravement, lorsqu'il est question de notre pension retraite. Alors que le divorce n'a pratiquement aucune incidence sur la vie professionnelle individuelle et son résultat en terme de retraite. Sauf, bien entendu, pour les femmes surtout qui pour cause de mariage et d'enfants, ou les femmes divorcées de commerçants ou d'artisans, n'ont pas, ou peu, exercé de travail professionnel salarié. Comme nous, AMC, elles sont pénalisées lourdement par le divorce, au moment de leur retraite.

Et nos griefs, en sommeil depuis des années, reviennent au jour et se réactivent, fort justement d'ailleurs, au moment de notre retraite. Et ce sont des griefs généraux, englobants, existentiels et pas seulement économiques (même si l'APRC, jusque là s'est limitée aux revendications économiques d'une retraite raisonnable et juste pour le temps d'activité dans l'Eglise et/ou la vie religieuse). Cependant, il faut bien le reconnaître, ces griefs ne sont pas unanimes ni intégralement partagés et encore moins exprimés, par tous les AMC. On peut dire que les griefs vis-à-vis de l'institution ecclésiale (comme aussi l'engagement au sein de l'APRC) sont inversement proportionnels au degré de réussite globale dans la nouvelle vie, réussite matérielle et professionnelle, donc réussite en terme de retraite. Sauf chez ceux qui ont décidé de lutter pour les plus démunis des AMC ou pour un idéal de justice et de solidarité pour tous les AMC... Et ces bonnes et justes raisons sont alimen-

tées, entre autres, par les bons et justes griefs ci-dessus!

Chacun et chacune de nous, AMC, peut se reconnaître dans ces cas de figure. Pas pour une auto-justification de notre rupture et de notre départ, mais pour comprendre que nous ne sommes pas seuls... et que ça va continuer; les mêmes causes engendrant les mêmes effets, même en reconnaissant que les conditions de "recrutement" et de vie en général dans l'institution Eglise ont notablement évolué depuis vingt-cinq ans...(?). Cette reconnaissance ou prise de conscience nouvelle peut aider certains à s'engager, à ceux qui sont engagés à continuer, tous à témoigner, de quelque manière que ce soit, qu'on peut fouler ensemble, nous AMC et les membres de l'institution Eglise, de terrains communs de responsabilité et de respect mutuels, donc des terrains d'ententes concrètes... où tout le monde aurait à y gagner.

Septembre 2000.

Albert Loïodice.

Pour en savoir plus, lire.

Les canons 287,640,668,702,1350 du C.J.C.

Jacques BASSOT: *Le Droit de la Séparation* ds l'annexe du dossier "Des femmes prennent la parole", juin 1998. et l'annexe "EQUITE" ds le LIVRE BLANC de l'APRC (avec une bibliographie intéressante).

BAFFOY, DELESTRE, SAUZET: *Les Naufragés de l'Esprit*, éd. du Seuil.

DREWERMANN : *Fonctionnaires de Dieu*, Paris Albin Michel, 1993, procède entre autres à une analyse radicale du complexe de la mère chez de nombreux clercs et, en plus général, aux implications psychologiques diverses et toujours graves dans la vie religieuse et le sacerdoce. A lire absolument.

Pour en savoir... encore plus:

Hans KÜNG : *Le Christianisme*, le Seuil 1999 : pour comprendre ce qui est arrivé à l'Eglise et comment s'y inscrit notre histoire personnelle. Fondamental.

Rapport de la Mission interministérielle de lutte contre les sectes. Ed. de la Documentation française, 66F, sept. 2000.

II-Démarches depuis l'A.G.

Rencontre avec Mgr DUVAL le 4 juillet 2000

C'était le mardi 4 juillet et ce jour-là il pleuvait sur Rouen (comme il pleut souvent sur Brest) lorsque Jean Droillard et Henri Gicquel se sont rendus à l'archevêché pour y rencontrer Mgr Duval accompagné du Père Proal, secrétaire adjoint de l'épiscopat.

De quoi s'agissait-il ? De faire le point sur notre problème de retraite, à nous AMC, pendant l'année écoulée.

Pour les AMC diocésains, l'année a été riche en événements : attribution d'une allocation complément de retraite et répartition de cette allocation.

Sur ce point, nous avons rappelé au P. Duval notre désaccord sur la procédure qui a consisté à écarter l'APRC.

Quant aux résultats nous avons souligné :

- *la satisfaction des plus de 75 ans* qui apprécient ce complément et le perçoivent comme une reconnaissance des années de service dans l'Eglise et cela, sans avoir à justifier chaque année de leurs revenus.

- *l'insatisfaction des 65-75 ans* qui ont dû se contenter du reliquat laissé par leurs aînés. Pour cette tranche d'âge, nous avons rappelé

* que ce niveau ne saurait varier au gré du reliquat laissé par les plus de 75 ans

* que de toute manière, non seulement il n'est pas envisageable qu'il baisse et varie en fonction du reliquat laissé par les plus de 75 ans,

mais que, mieux il devrait être revalorisé dans les années à venir.

Nous pensons que ces exigences ont bien été entendues même si nous n'avons pas eu d'engagement de la part de nos interlocuteurs.

Pour les religieux/religieuses, nous nous sommes adressés au Père Duval comme président de la Tripartite* et nous lui avons rappelé que, du côté des ex-religieux/religieuses, aucune perspective ne se dessinait, que la reconnaissance d'un droit à un complément de retraite était refusé et que pour autant nous ne cesserions d'interpeller les instituts religieux à ce sujet.

Nous avons insisté sur la responsabilité des évêques dans cette situation. Certes, ils n'ont pas la maîtrise des finances des instituts religieux qui exercent une autonomie complète sur ce terrain. Reste que l'autorité morale des évêques peut peser beaucoup dans la décision des instituts religieux.

"Les idées font leur chemin...". Telle a été la réponse du Père Duval qui a répété qu'il ne pouvait pas décider à la place des responsables des instituts.

Certes... mais il faut pourtant rappeler ici que toutes les institutions de l'Eglise de France ont bien su ou dû s'unir en 78 pour créer la CAMAVIC (vieillesse) et la

* Tripartite: instance regroupant la Conférence des Evêques de France, la CSM, la CSMF, et depuis peu le service des Momaes.

CAMAC (maladie) devenues CAVIMAC. Il y a bien actuellement une absence de volonté de trouver une solution collective pour tous les AMC.

Puis Henri a pris la parole pour exprimer le ressenti des AMC : "Croyez-nous, Mgr, Nous sommes fatigués de devoir demander. Pourquoi a-t-il fallu attendre tant de temps pour un commencement de solution ? Pourquoi ne pas régler ce problème une fois pour toutes, au mieux des possibilités des uns et des intérêts des autres? Les idées font leur chemin, disiez-vous. Faisons ensemble ce chemin aussi loin que possible.

Jean-Paul II, à l'occasion du Jubilé, a parlé des prêtres qui ont quitté le ministère (ce qui suppose qu'ils sont nombreux dans le monde pour avoir retenu l'attention du Pape). Certains ont été sensibles à ces paroles. Mais combien nous nous sentirions pleinement reconnus si nous l'étions de façon juste sur le plan financier!

Le Monde a fait paraître un article "Les religieuses à l'assaut du CAC 40". Nous comprenons que les congrégations s'organisent et gèrent leur patrimoine avec le maximum d'efficacité. Mais peuvent-elles ignorer ceux et celles qui ont travaillé avec compétence, durant parfois de longues années, quand ils ou elles se retrouvent à la retraite?"

En conclusion, nous espérons avoir été entendus. Nous apprécierons les faits qui s'ensuivront : l'allocation pour les diocésains et l'action des Instituts religieux.

Henri Gicquel & Jean Droillard

Délégation régionale aux droits des femmes à Nantes :

Madame Blanchard, la déléguée, a pris en compte notre souci d'informer (voir document ci-dessous) toutes les femmes sur les droits des ex-religieuses, par l'intermédiaire des délégations, des CCAS, de toutes les structures sociales présentes dans les départements.

Pour ce faire, dès qu'elle a du temps, elle envoie un courrier circonstancié aux délégations et profite du budget prochain pour faire imprimer notre document sous couvert de "la Délégation aux droits des femmes". (Démarches et suivi par Anne LEGEAY)

Secrétariat aux droits des femmes: Nicole Péry

Une rencontre est prévue entre une technicienne du Secrétariat de Nicole Péry et Bertie Gaven accompagnée de Jean Droillard, le 21 septembre.

Objectifs : Faire connaître l'APRC et les difficultés des femmes à se faire entendre de leurs instances religieuses "pour une retraite convenable", souligner nos contacts avec la Délégation de Nantes, demander un soutien à nos démarches, à notre combat qui dure et, peut-être, prévoir une action conjointe, voire commune.

Anne LEGEAY

Contact avec le Comité d'Orientation des Retraites (COR)

Un courrier de notre part à Monsieur Recours, député de la Majorité et membre de ce Comité a reçu la réponse suivante :

"Le sujet (ndlr: notre retraite CAVIMAC) ne me semble pas relever des orientations générales qui vont être débattues au COR.

Si toutefois l'occasion se présente au COR d'aborder cette question, je le ferai très volontiers."

Jean DROILLARD

Voici le contenu du dépliant proposé aux droits des femmes, pour diffusion sur leurs réseaux :

Des FEMMES (Ex-RELIGIEUSES)

parlent de leur vie et de leur situation financière au moment de la retraite

Depuis une trentaine d'années, nous sommes environ 6000 en France à avoir quitté la vie religieuse.

Ces ruptures ont eu lieu à des étapes très différentes de notre engagement en Congrégation : quelques années, 20 ans, 30 ans et même 40 ans.

En 1998, une enquête résumée dans le livre "des femmes prennent la parole" révèle très bien les combats menés par toutes celles qui, pendant un engagement passé, ont choisi la séparation.

Au moment de la retraite, nous relevons de plusieurs régimes de base: la C.R.A.M. pour la période pendant laquelle certaines d'entre nous ont eu une activité professionnelle civile, la CAVIMAC pour la période pendant laquelle beaucoup d'entre nous ont eu une activité pastorale et/ou de service. Cette pension (CAVIMAC) n'est servie qu'à 65 ans pour un montant de 2000 F/mois (pour 150 trimestres), au prorata du temps passé mais sans retraite complémentaire.

Le fonds social de la CAVIMAC sert une allocation complémentaire jusqu'à un plafond de ressources de 4500 F par mois, (en 1998, 442 ex-religieuses bénéficient de cette allocation). Avec cette modique prestation, nous pouvons demander l'allocation logement à la C.A.F.

Nos années de services rendus, soit à la Congrégation dans des emplois de service, soit aux diocèses en tant que permanentes en pastorale n'ont pas été reconnues par des cotisations à un régime complémentaire.

Nous savons que l'ARRCO (association des régimes de retraite complémentaire) peut prendre en compte, sous certaines conditions, les années passées dans des activités non culturelles.

Regroupées en Association, dans l'APRC (Association pour une Retraite Convenable, avec les ex-prêtres et des ex-religieux) nous essayons d'obtenir des instances supérieures un complément à la part relative aux trimestres vécus dans les Congrégations.

Nous nous sommes adressées au pouvoir politique, aux Supérieures Majeures pour qu'enfin une "retraite convenable" nous soit donnée.

Si vous êtes dans cette situation ou si vous connaissez des personnes qui vivent des situations semblables,

n'hésitez pas à donner l'adresse ci-dessous pour obtenir des renseignements :

A.P.R.C.
(Association Pour une
Retraite Convenable)
25 rue Lamartine B2
69120 VAULX en VELIN
e-mail : APRCLY@aol.com

III. L'allocation complément de retraite. Où en sommes-nous ?

RAPPEL:

Cette allocation obtenue au terme de nombreuses sollicitations près de l'épiscopat est attribuée depuis le 1er janvier 2000 aux AMC diocésains pensionnés.

Elle est basée sur le MIG (Minimum Interdiocésain Garant): 4720F. bruts/mois en 2000 et couvre le différentiel entre la pension CAVIMAC et ce MIG au prorata du nombre de trimestres CAVIMAC bien sûr, pour les plus de 75 ans.

♦ Cette allocation constituée d'une enveloppe de 6 millions de francs en 2000 est entièrement consacrée aux AMC diocésains.

Puisque cette somme n'est pas consommée en totalité par les allocations versées aux plus de 75 ans, le reliquat a été attribué aux 65-75 ans qui l'ont demandé (voir les courriers de janvier 2000)

♦ Cette enveloppe est gérée par le secrétariat de l'épiscopat et l'USM.

♦ Deux AMC, Jacques Bassot et Jean Droillard ont été élus par l'ensemble des AMC diocésains pensionnés au groupe qui supervise la gestion de cette allocation et traite les cas litigieux.

CE QUI A ETE FAIT :

♦ les plus de 75 ans qui ont demandé la totalité de leur dû ont reçu en avril le règlement du premier trimestre et ensuite chaque trimestre à terme échu.

Pour cette tranche d'âge, cette allocation sera versée automatiquement jusqu'à la fin... sans justificatif à fournir.

♦ Les 65-75 ans ont reçu fin juin un courrier leur annonçant la somme qu'ils allaient percevoir pour les deux premiers trimestres

2000. Ensuite chaque trimestre sera réglé à terme échu jusqu'à la fin 2000.

Pour cette tranche d'âge la question est de savoir ce qu'il adviendra de cette allocation en 2001. (Voir la position de l'APRC formulée au P. Duval)

QUELQUES PRECISIONS :

♦ Cette allocation est attribuée à compter du 1er jour du trimestre suivant la date d'anniversaire.

• ceux qui atteignent les 75 ans doivent formuler leur souhait : soit recevoir l'intégralité de l'allocation, soit entrer ou rester dans le partage avec les 65-75 ans. Un courrier leur sera adressé à cet effet.

• ceux qui entrent dans leur 66ème année, doivent demander cette allocation. Ils en seront informés par un courrier du secrétariat de l'épiscopat, via la CAVIMAC.

♦ Certains, de tous âges, n'ont rien demandé en l'an 2000; ils peuvent demander pour 2001, à condition de le formuler avant le 15 décembre 2000.

♦ Des cas litigieux existent; ils sont examinés par le groupe de gestion de cette allocation. Ceux qui sont dans cette situation peuvent en informer l'un des 2 AMC membres de ce groupe par le secrétariat de l'APRC.

J. Droillard.

IV. APRC & MEDIAS

Le dimanche 23 juillet, la chaîne A2 a diffusé une émission intitulée : "Dans le secret de l'Eglise catholique de France", où une séquence est consacrée aux anciennes religieuses et c'est notre collègue, Bertie Gaven, et une amie Anne Pointillé qui ont eu la parole sur ce sujet. Bertie a saisi cette opportunité pour parler de

l'enquête faite par l'APRC près des anciennes religieuses et du document: "Des femmes prennent la parole" qui est apparu en gros à l'écran. Bertie a pu dire quelques mots sur le contenu de cette enquête, mais la séquence a été courte, trop courte.

Voici les impressions de 4 téléspectateurs, des AMC qui s'adressent à Bertie :

"Je te félicite pour ta prestation du 23 juillet sur France2; il fallait avoir le culot et tu l'as eu. Bravo! mais à lire Télérama, F2 a fait des coupures, c'était décidément trop pour les gens en place!...L'ensemble de l'émission était bonne et aura été utile, je dis ça pour te consoler si tu as(?)le sentiment d'avoir été flouée. Un bon point au passage pour l'A.P.R.C." J.F.C.

"Je voulais simplement te dire que j'ai suivi hier soir avec beaucoup d'intérêt l'émission sur l'Eglise. Permetts-moi de te féliciter pour ton excellente prestation. Le sujet a été traité avec beaucoup de doigté, de tolérance, de conviction. Les vérités exposées au sujet des vocations, du choix des évêques, de la démocratie dans l'Eglise, de la sexualité, des grands tabous... sont de nature à faire réfléchir et ont dû être un révélateur pour beaucoup." P.R.

"J.P.B. m'a signalé l'émission de T.V. sur les secrets de l'Eglise catholique, émission qui autrement m'aurait échappé. C'est un peu bric-à-brac, mais néanmoins il y a beaucoup de choses intéressantes. J'ai particulièrement apprécié ta réaction à la question sur ce que tu dirais à une jeune fille qui voudrait se faire religieuse. Ton enthousiasme est réconfortant." J.P.

"J'étais contente de voir ta tête à la télé hier soir (sympa!). Dommage du peu... mais l'émission dans son ensemble m'a plu. Trop court évidemment, c'est la loi du genre. Il y en avait pour tout le monde : progressiste ou traîne-savates!" E.B.

Voir page suivante un échantillon de ce qui a paru dans la presse. Se reporter également à l'édito.

« Je n'avais jamais vécu sans costume »

La situation des religieuses est certainement la plus inextricable. Parce que leur régime dépend du bon vouloir des congrégations. Leur réinsertion est d'autant plus difficile quand elles n'ont pas appris de métier lors de leur vie religieuse, et quand elles ont été exilées loin de leur région d'origine.

L'APRC a d'ailleurs instauré des groupes de paroles, instauré pour elles des rencontres avec un ex-prêtre devenu psychanalyste. Une enquête a d'ailleurs été menée en 1998 auprès de ces anciennes sœurs par l'association. « Elle montre que les situations sont disparates. Il y a celle qui sort avec un gant de toilette. L'autre qui part avec des salaires d'avant-

ce pour se réinstaller. » Elles ne sont en effet pas logées à la même enseigne, qu'elles aient été salariées, conventionnées ou sans statut.

Dans le haut Doubs, à Courvières, Bernadette Girard s'estime privilégiée. « J'avais passé mon bac et j'étais enseignante. J'ai pu facilement me réinsérer. » Dans l'Aisne d'abord, elle qui était originaire de Salins. Puis mariée à un paysan du pays, elle a trouvé un poste dans un collège privé de Levier. Les points qu'il lui manquait pour sa retraite, elle a pu les racheter. Reste que quand elle reparle de ce passé, qui est resté pendant de longues années dans le non-dit, un malaise la reprend.

« J'étais entrée dans le noviciat naturellement. » Issue d'une grande famille, elle baignait dès l'enfance dans la communauté de frères et sœurs. A 18 ans, elle a suivi sa sœur aînée au couvent Saint-Joseph à Bourg-en-Bresse. Mais la morale janséniste culpabilisante la mettait mal à l'aise. Au point d'être secouée de spasmes. « J'ai été soignée pendant 4 ans avant qu'on admette que je n'étais pas faite pour ce régime. » De sa « libération », elle garde une image : ce soir où elle est rentrée chez ses parents en rasant les murs. « Je n'avais jamais vécu en tant que femme sans costume, la tête découverte. J'ai dû m'affranchir. Je n'avais aucune maturité. »



Bernadette Girard, 70 ans, est restée pendant 15 ans dans la communauté Saint-Joseph.

Photo Ludovic LAUDE

V. Des outils pour notre information

Les fiches CAVIMAC

Le n°35 de la *Lettre d'Information aux Assurés* de la caisse paraît ce mois de septembre, et chaque assuré AMC pensionné doit la recevoir.

La CAVIMAC a créé des *Fiches documentaires* sur ses prestations. Chacun(e) des assuré(e)s que nous sommes peut demander l'envoi gratuit de telle ou telle fiche qui l'intéresse; en particulier celles de la série 500 qui traitent de toutes les aides du fonds social vieillesse. Tout nouveau pensionné recevra la fiche 501 sur l'allocation complémentaire de ressources aux AMC.

La CAVIMAC vient de créer aussi son site Internet que chacun peut consulter :

www.cavimac.fr

Le Guide Pratique pour la retraite de l'APRC (éd. juin 2000)

Il traite de tous les aspects de la retraite CAVIMAC. C'est une précieuse source d'informations.

En voici les chapitres :

- Fiche 1 : Votre retraite
- Fiche 2 : La CAVIMAC
- Fiche 3 : Que faire ?
- Fiche 4 : Les retraites complémentaires
- Fiche 5 : L'allocation complémentaire de ressources
- Fiche 6 : L'Union Saint-Martin
- Fiche 7 : Quand et comment partir en retraite ?
- Fiche 8 : Combien ?
- Fiche 9 : Encore des prélèvements...
- Fiche 10 : L'ACo de l'ASSEDIC
- Fiche 11 : Quelques cas particuliers
- Fiche 12 : Et les périodes militaires (AFN)
- Fiche 13 : Les réformes de nos retraites
- Fiche 14 : La pension de réversion
- Fiche 15 : De quelques avantages sociaux.

Il peut être commandé à Michel Oddou, au siège de l'APRC pour 15 F., franco de port.

Les fiches techniques

Protection sociale et caisses des Cultes.

éditées par l'APSECC - 2 rue de Sevrans - 93600 AULNAY-sous-BOIS.

Quand quelqu'un d'entre nous est dans une situation difficile, l'APRC peut l'éclairer.

Vous pouvez écrire et exposer votre cas à

Roger JACQUET
142, rue de Bagnolet
75020 PARIS

e-mail : Shirona@libertysurf.fr

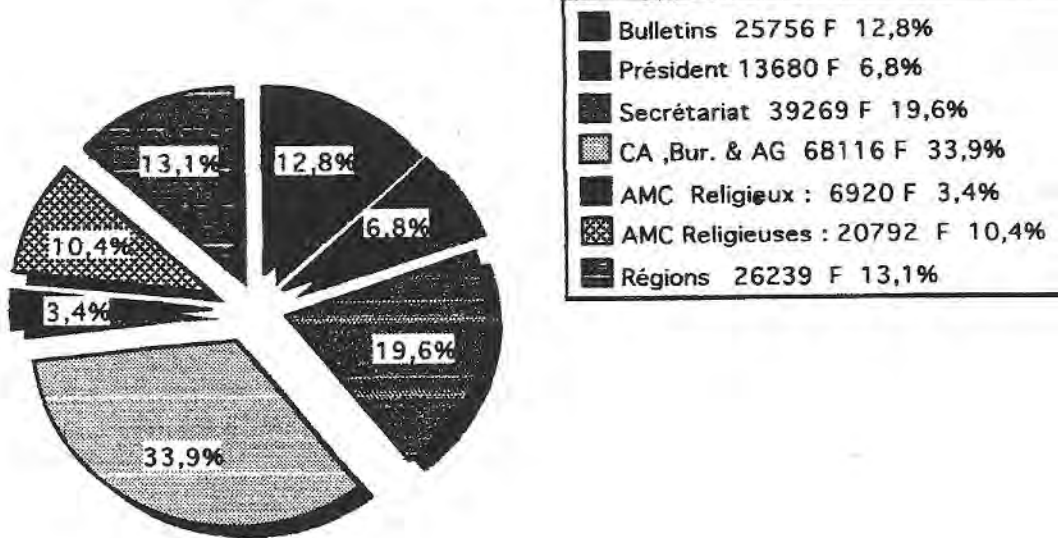
Il prend le relais de Laurent LE GUEN qui a assuré ce travail durant de longues années et qui continuera à prodiguer ses bons conseils. Qu'il en soit remercié.

BILAN FINANCIER DE L'APRC (DE JUIN 99 À FIN MAI 2000)

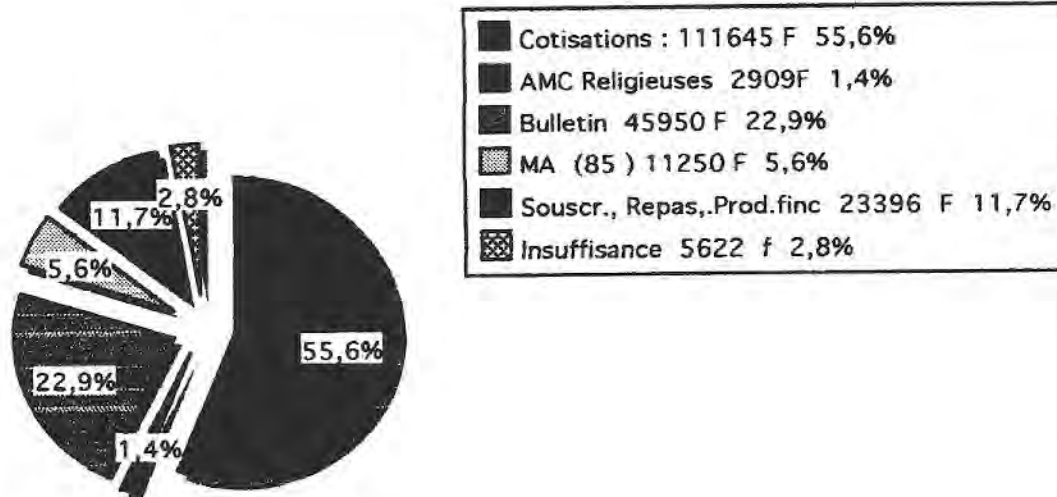
Voici le bilan financier de l'exercice 99/00 présenté à l'AG du 25/06/2000

I - Cette année s'achève par une insuffisance de recettes de 5622 F. Les dépenses ont été de 200 771 F et les recettes de seulement 195 149 F. Une analyse précise des frais montrent que les régions ont fait un effort pour informer leurs confrères sur l'activité de l'association. Les AMC femmes ont multiplié les contacts autant vers les autorités actuelles que vers leurs collègues. Les ex religieux n'ont pas été en reste et se sont mobilisés, chacun dans sa région.

Dépenses APRC exercice 99/00 - 200771 F

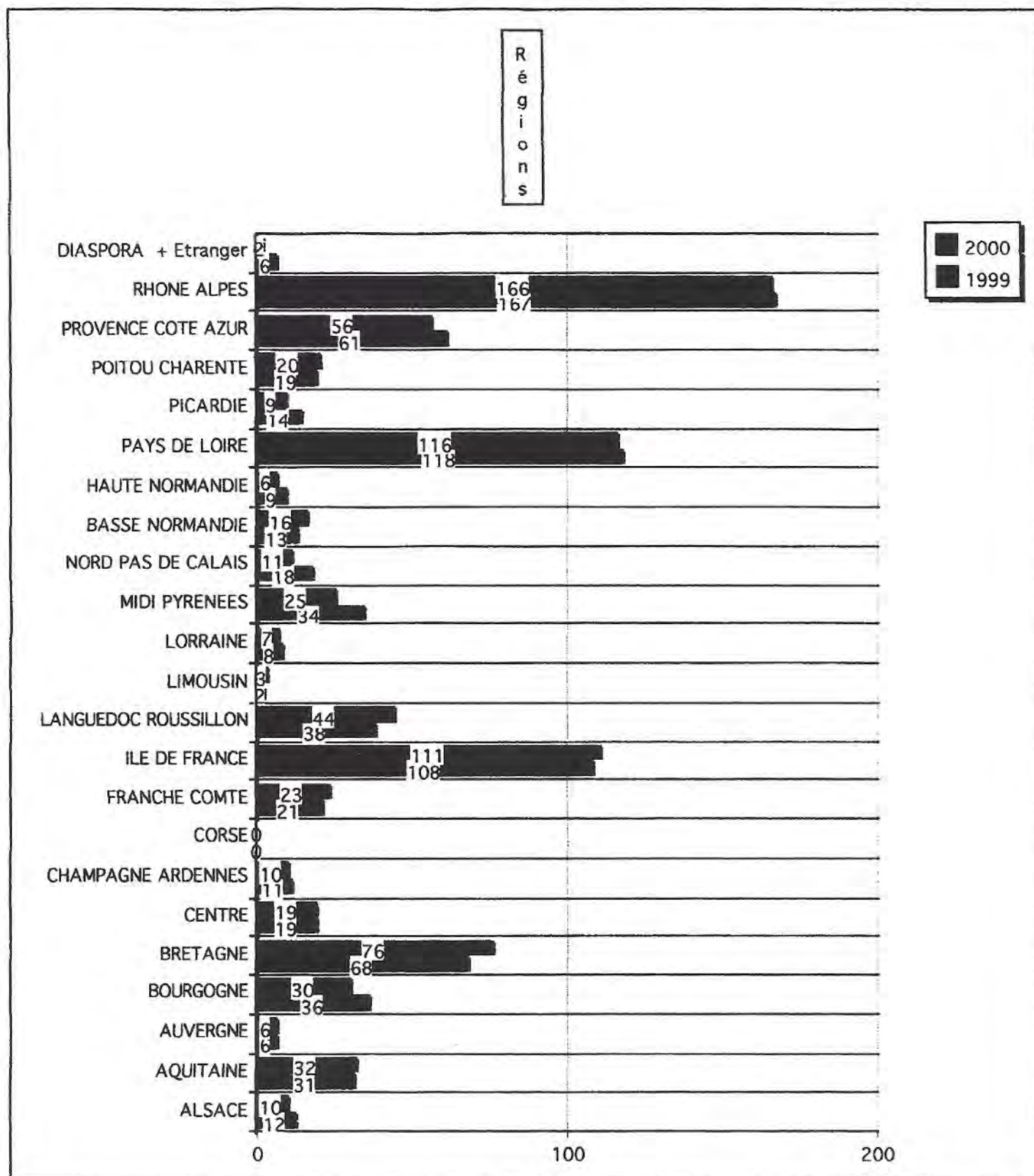


Recettes APRC exercice 99/00 - 195149 F



II Un aperçu de la vie des régions :

Chacun est concerné par les adhésions de sa région. Je sais que le bouche à oreille est le plus efficace pour se faire connaître. Un article de presse, une interview sur une radio ou à la Télévision permettent de sensibiliser les AMC premiers concernés et souvent isolés mais aussi les membres associés qui reconnaissent que notre démarche est juste. L'année 2000 nous a été très favorable. Que cet élan continue !



VII- VIE des REGIONS

APRC Grenoble

En janvier 2000, une lettre de Guy Delebecque, délégué de l'Isère, relançait les AMC connus de son département, adhérents ou non à l'APRC pour les informer des dernières décisions de l'Episcopat en faveur des plus de 75 ans et des 65-75 ans et il les invitait à agir "sans baisser les bras" en participant à une rencontre le 8 février à Seyssins pour préparer une rencontre avec l'évêque de Grenoble.

A l'issue de cette rencontre, une lettre fut envoyée à Mgr Dufaux pour lui rappeler les revendications de l'APRC: une retraite convenable pour tous, religieux, religieuses et diocésains, dès 65 ans, au prorata, en prenant le MIG (4700 F) comme référence de calcul.

Le 20 mars eut lieu cette rencontre avec l'évêque : accueil bienveillant. Voici les principales conclusions de cet entretien :

- ♦ il nous apparaît essentiel de parvenir à l'établissement d'une loi commune, la même pour tous, prêtres dans le ministère et anciens membres du clergé. Aujourd'hui, cela veut dire le versement du complément de retraite en référence à la base de calcul, soit 4.700 F et, bien sûr, au prorata.

- ♦ nous demandons que ce complément de retraite soit versé à 65 ans, l'âge normal de la retraite,

- ♦ nous souhaitons que les ex-religieuses et ex-religieux puissent être concernés par cette loi commune.

Le 5 juillet a eu lieu un autre rendez-vous. Rien de très nouveau dans ce second entretien : écoute bienveillante, atmosphère détendue, l'impression qu'il partageait notre volonté de parvenir, pour tous, à une solution de justice. Nous avons insisté auprès de lui pour que les évêques n'enterrent pas la question comme si elle était réglée une bonne fois pour toutes. Qu'il agisse avec ses collègues ouverts à cette question afin qu'elle soit mise à l'ordre du jour de Lourdes 2000.

APRC Nantes

Réunion du 13 mai 2000...

Jusqu'à ce jour, et malgré les démarches nombreuses : courriers, rencontres, etc... 6 millions de francs seulement sont proposés par l'Eglise à partager entre les ex-diocésains de plus de 75 ans en priorité, en référence au MIG et... ce qui reste, aux plus de 65 ans...

Qu'en sera-t-il pour les plus de 65 ans quand tous les 75

ans, sollicités l'année prochaine se manifesteront pour recevoir leur part de pension?

Le compte n'y est pas, c'est pourquoi nous voulons dire à l'Assemblée générale :

Nous renouvelons notre adhésion aux perspectives originales de l'APRC : une retraite pour tous à 65 ans, en référence aux critères financiers de la société civile tels que : SMIC, valeur d'entretien, minimum contributif...

Nous soutenons toutes démarches qui vont dans ce sens.

Nous souhaitons une pression importante du pouvoir politique sur le pouvoir religieux pour qu'une solution entrant dans les objectifs de l'APRC voit enfin le jour, entre autres, obliger les diocèses, les congrégations à créer une véritable caisse de retraite complémentaire.

Nous souhaitons un contact avec le secrétariat du "Conseil d'Orientation des Retraites" qui se met en place, pour connaître nos possibilités d'influence dans cette structure.

Nous avons besoin de précisions sur la place laissée à Jacques Bassot et à Jean Droillard dans l'Union Saint-Martin face à la répartition des 6 millions...

D'autre part notre région envoie 300F au national pour une participation aux frais de l'AG.

Prochaine réunion
samedi 21 octobre 2000.

APRC Lyon

Réunion du 27 mai 2000...
Nous étions 23 (autant d'ex-religieux que d'ex-religieuses). Il y a eu 7 excusés.
4 de plus de 75 ans ont touché leur première allocation. Les autres de plus de 65 ans, n'ont rien reçu. On attend les décisions de l'Union Saint-Martin où nous défendent Jacques Bassot et Jean Droillard.
On souligne que cette allocation complémentaire est une avancée sérieuse parce qu'il s'agit là d'un complément de retraite (basé sur un temps de service) et non d'un complément de ressources (basé sur la faiblesse des revenus d'un foyer fiscal). Mais cette avancée devrait concerner tous les AMC de plus de 65 ans.

Il reste un scandale que les religieux et religieuses qui ont exercé leur ministère au service des diocèses ne soient pas logés à la même enseigne.

Une rencontre avec Mgr Billé a eu lieu. Celui-ci a pris beaucoup de notes, en particulier quand ses interlocuteurs ont souligné que l'injustice dans l'Eglise faisait mauvais effet à l'extérieur. Il s'est déclaré cependant très solidaire des autres

évêques (sauf de son voisin, l'évêque de St Etienne)

APRC Bretagne

Le 17 juin a eu lieu la réunion annuelle régionale : 23 participants et plusieurs excusés. La présence de Jacques Guillo, ancien président de l'APRC dans les années 80, a été très appréciée parce qu'elle a permis de comprendre que le combat de l'APRC n'a pas cessé depuis 22 ans et que les résultats (ô combien partiels) d'aujourd'hui doivent beaucoup à la persévérance qu'a manifesté l'APRC depuis ses origines.

Un temps important a été consacré à des informations sur la situation actuelle : l'allocation pour les AMC diocésains et l'attitude de la CSM et CSMF vis-à-vis des AMC religieux/ses.

L'allocation pour les anciens diocésains représente une certaine avancée. Les plus de 75 ans apprécient ce complément, d'autant plus qu'ils sont dispensés désormais de fournir des justificatifs.

Quant aux AMC religieux-religieuses, le problème reste entier.

Des actions sont envisagées: interventions dans la presse et auprès des médias comme moyens de pression - rappeler aux évêques qu'ils pourraient intervenir auprès de la CSM et de la CSMF qui ne prennent jamais d'initiatives concernant les AMC

APRC Bourgogne

Le 17 juin, rencontre régionale. Beaucoup d'informations et de discussions : faut-il agir plutôt près des évêques (ils ne répondent pas au courrier) ou plutôt près des politiques (Monsieur Montebourg a répondu de s'adresser au "Conseil d'Orientations des Retraites").

Voici les quatre propositions élaborées et à avancer à l'AG du 25 juin.

- ◆ création d'une caisse mutualiste au sein de l'APRC
- ◆ joindre nos revendications à celles des syndicats pour une revalorisation de toutes les petites retraites. Ne pas plaider pour notre seule cause.
- ◆ étudier l'éventualité d'un recours en justice contre les évêques pour discrimination.
- ◆ pour les religieuses, faire appel à la délégation aux Droits de la Femme, pour qu'elle se penche sur le sort réservé aux anciennes religieuses.

Une journée à LYON pour les AMC Femmes le 30 septembre 2000.

Il s'agit de prolonger la réflexion amorcée en décembre 1999.

Le thème de la réflexion porte sur "**la solitude**" et est animé par Gilles LACROIX.
Toute femme AMC intéressée peut s'adresser
soit à Bertie GAVEN
soit à Marie-Rose PERDRIX
soit à Michel ODDOU, au secrétariat de l'APRC.

VIII- Courrier des Lecteurs

Toujours autant de lettres ...

Inutile de vous dire que c'est une preuve que notre Association est vivante et un encouragement à continuer jusqu'à ce que notre retraite soit une retraite CONVENABLE.

Ce numéro rendant compte de notre dernière Assemblée générale répond à beaucoup de demandes d'information formulées dans ces lettres. Voici cependant quelques extraits significatifs...

Des encouragements :

"Ce que je veux exprimer avec force, c'est que je ne regrette pas d'avoir adhéré à l'APRC. ! Grâce à elle et en m'appuyant sur mes engagements syndicaux et politiques, j'ai fait aux bons moments et dans d'excellentes conditions les démarches qu'il convenait de faire pour une retraite convenable : rachat de points pour la retraite, préretraite, prime de licenciement, allocation complémentaire ASSEDIC (dix mois d'après négociations), refus d'anticipation de retraite CAVIMAC parce qu' Ancien Combattant... Je peux dire que j'ai adhéré par solidarité et dans un souci de plus de justice. Je dois reconnaître que j'ai été le premier bénéficiaire de toutes les démarches entreprises, parce que bien informé! En conclusion je suis très satisfait du "centuple" obtenu en retour de mon investissement! J'ai visité tous les recoins de l'APRC et en ai tiré des bénéfices personnels non négligeables! Je souhaite à

beaucoup d'entre vous de faire ces démarches pour que les problèmes personnels et collectifs de retraite trouvent une solution enfin acceptable!"
(S.G.)

"Adhérente de la première heure (1978), je tiens essentiellement à vous faire parvenir ma modeste contribution en signe de soutien à l'action que vous menez avec tant de dévouement pour que chacun et chacune puisse bénéficier d'une "retraite convenable". Je regrette de ne pouvoir faire plus, mais âgée de 81 ans, j'ai parfois bien du mal à joindre les deux bouts. Merci encore à tous et bon courage." (R.C.)

"Veuillez trouver ci-joint le chèque de ma cotisation. Merci pour le travail que vous faites. Espérons que bientôt vos démarches aboutiront à une bonne solution pour tous." (Y.S.)

"J'ai 75 ans, une infirmité. Ne comptez pas sur moi pour des rencontres. Mais je suis très attachée à l'action que vous menez. Je me réjouis des avancées et voudrais encourager vos efforts." (Y.V.)

"Ex-religieuse approchant de la retraite, je m'inquiète comme beaucoup d'autres des revenus dont je pourrai disposer à ce moment-là. Je suis donc très intéressée par votre association et par l'A.G. du 25 juin, même si je ne pourrai pas être présente toute la journée." (B.B.)

"Grâce à TC et outrée de l'injustice subie par les prêtres

et religieux à leur retraite, je m'associe à votre action. J'ai en ce moment un ami prêtre de 67 ans, opéré, malade, qui subit cette injustice intolérable de la part de l'Eglise. Veuillez, s.v.p. me faire connaître votre action et comment je peux me joindre à vous." (G.V.)

" Quelques fruits de l'action patiente commencent à mûrir. Il faut encore pousser la porte entrouverte. Courage et amitié." (P.B.)

"Merci de penser à une suite à la journée de Gilles Lacroix. J'étais très intéressée par le partage et une réflexion sur l'affectivité, son devenir, la gestion de la solitude, le célibat... malheureusement, le 29 septembre, je ne pourrais pas être là. J'ai beaucoup aimé la première journée; même si je regrette le petit nombre des ex." (H.B.)

Des aides éventuelles :

" Je me demande comment participer à l'action menée pour une retraite convenable, c'est-à-dire, de mon point de vue, selon les droits garantis par la loi... Je serais ravi de participer éventuellement à des rencontres, bien que l'expérience m'a assez déçu par ailleurs." (H.M.)

"Ci-joint la procuration pour l'AG. Nous avons eu l'AG régionale le samedi 20. Et des "collègues" s'apprêtaient à donner procuration à un ancien prêtre. J'ai dit que: femmes, nous devons être défendues par des femmes. Les ex-prêtres voient d'un bon oeil que leur situation soit prise en

compte; on nous a dit de régler nos "affaires" avec nos ex-congrégations. En réfléchissant, cette affaire de retraite est bien compliquée."

(M.M)

"Très contente d'avoir de vos nouvelles que j'ai transmises à Jacqueline que je vois de temps à autre. Elle prend sa retraite cette année. La fatigue et le poids des ans se font sentir et ses petits élèves de CP en ZEP ne sont pas des plus dociles." (N.L.)

"Par l'entremise d'Albert L., nous avons eu connaissance de votre association. Nous sommes d'anciennes Filles de la Charité; la communauté nous a laissé partir dans le plus grand dénuement et comme nous avons exercé nos fonctions, toujours sous le couvert de quelqu'un, (moi-même j'avais la direction d'une école technique), nous n'avons jamais eu de formation, et il nous a été très pénible de trouver du travail, étant sans qualification. Nous avons pu entrer au CCAS de la ville comme aide-ménagère, travail précaire, parce que vacataires, d'où salaire puis retraite minimum.

Nous serions intéressées par l'APRC. Nous ne demandons aucunement la charité. Nous voudrions que la Communauté répare l'injustice de nous avoir employées plus de 25 ans, sans avoir cotisé à la sécurité sociale pour que nous ayons aujourd'hui une retraite décente."

(S.G. et Y.M.)

Des propositions :

"Religieux, étant donné que mon ministère s'est déroulé au service des diocèses, je demande de pouvoir

bénéficier du complément de retraite "prorata temporis" décidé par les évêques à Lourdes 99. Je demande qu'il en soit de même pour les AMC, femmes et hommes dans le même cas, ayant travaillé au service de diocèse. Je demande comment réagissent la CSM et la CSMF. Vont-elles s'aligner sur la décision des évêques... Je demande en tant que membre de l'APRC depuis 1980, que celle-ci soit reconnue comme interlocutrice valable pour tous les AMC." (J.T.)

Des actions :

"Étant religieux, j'ai écrit aux évêques de V... et de L... pour leur demander une attestation de ministère au service de leur diocèse en précisant que j'enverrai ces attestations à l'Union Saint-Martin dans le but d'obtenir (prorata temporis) le complément de retraite décidé à Lourdes. Contre toute espérance, je reçois ces deux attestations que j'envoie aussitôt à l'Union Saint-Martin. Voici la réponse laconique de l'Union St Martin: "Votre courrier a été transmis à la CSMF." Peut-on encore espérer devant tant de mauvaise volonté évidente, de tergiversations d'instances qui se renvoient la balle..." (J.T.)

Des réflexions :

"L'APRC est une association particulière qui, un peu comme les syndicats de retraités, cherche à obtenir un complément de retraite: avec sa spécificité qui vient de ses origines, elle a donc un positionnement social de syndicat. Si elle est parvenue à être reconnue par les autorités politiques, du fait que deux de

ses représentants siègent au C.A. de la CAVIMAC, cela tient au fait que l'APRC et les politiques tiennent le même langage.

Avec les autorités religieuses nous sentons bien qu'il n'en est pas de même. Elles sont avant tout des femmes et des hommes d'Eglise... Leur théologie est radicalement "inverse" de la logique démocratique et républicaine... En conséquence, il est clair que les évêques ne pourront jamais reconnaître l'APRC à moins de se contredire (ce qui est impossible!). Il n'y a que les démocraties pour admettre un parti d'opposition tel que l'APRC et l'Eglise n'en fait pas partie. Il y a incompatibilité entre la théologie du pouvoir divin et les principes démocratiques: les démarches de l'APRC n'ont pas le droit de faire semblant de les ignorer. Permettez-moi quelques remarques. Tout d'abord, nous n'avons pas à critiquer les personnes. Non, ils ne divisent pas "pour régner" comme nous l'avons entendu dire; ils ne sont pas de mauvaise foi, à tous les sens du mot! Ils vivent dans un autre système social qui a sa logique propre. Ne cherchons pas à les changer (voire à les convertir). En retour, évitons les projections infantiles: les évêques ne sont pas des substituts maternels qui feraient preuve d'ingratitude à l'égard de fils indignes. Les réactions hystériques à leur égard ne soulagent que ceux qui crient. Montrons-nous responsables envers les collègues AMC en difficulté qui attendent leur part de "manne céleste" en produisant des changements effectifs." (J.L.)

"Dans le Courrier des Lecteurs du dernier numéro j'ai pu lire

l'encensement prolongé de Mgr Barbarin évêque de Moulins, par un ex-ecclésiastique de son diocèse. à l'occasion d'une rencontre au cours de laquelle le problème des A.M.C. n'a été nullement traité.

J'ai suivi à la télévision le duplex entre ce nouvel évêque et Brigitte Pasquier, présidente de l'association Claire-Voie. Paul Amar l'a qualifié de dialogue de sourds. C'est aussi mon avis.

En tant que femme, j'ai résolument pris le parti de Brigitte Pasquier.

Mgr Barbarin, face à l'interpellation que lui faisait B. Pasquier a voulu justifier le choix de ses prêtres par la haute estime et l'amour qu'avaient ces hommes de leur ministère, entraînant la clandestinité imposée aux femmes concernées et la non-reconnaissance des enfants issus des unions clandestines, au nom d'un intérêt supérieur.

Je reconnais volontiers la possibilité de vivre excellemment ces deux états ministère et mariage, de façon concomitante. De nombreux exemples existent hors de l'Eglise catholique romaine qui le prouvent.

Ce qui me choque dans cette affaire, c'est l'exploitation de la femme et de l'enfant résultant de la clandestinité, au nom d'une loi dont le fondement est douteux, mais que les autorités catholiques romaines ne veulent pas remettre en cause. Je dirais même qu'il y a peu d'années, elles ont aggravé cette situation en recueillant les ministres anglicans qui

refusaient la loi sur l'ordination des femmes dans leur église. Force est de conclure qu'un certain christianisme rejoint l'Islam dans son anti-féminisme. Mgr Barbarin a raisonné comme si la fin (en l'occurrence le ministère catholique) justifiait tous les moyens, (y compris le mépris de la femme et de l'enfant) : ce n'est pas ma conception de la morale, qu'elle soit chrétienne ou sociale.

Par ailleurs, je ne comprends pas, à moins que ce ne soit encore à des fins de justification, l'utilisation faite des AMC qui sont des hommes ayant forcément opté, bon gré, mal gré peut-être...pour une sortie de la clandestinité au profit de leur famille" . (C.B.)

A vos plumes pour le prochain bulletin....

Y. Leray

Nécrologie

Le 12 juin **Eugène GRAIPIN** âgé de 72 ans s'en est allé après de nombreuses années d'une maladie particulièrement pénible ces derniers mois.

Ses obsèques ont eu lieu à MIREBEAU en présence de nombreux amis et handicapés du CAT où il a travaillé.

Il a été un des premiers adhérents de l'APRC en Côte-d'Or.

Il nous laisse la trace d'une présence discrète et chaleureuse.

De la part de Gabriel HOBT :

Chers Amis de l'APRC,
Merci pour le mot du bulletin au sujet du décès de mon épouse, Marie-Lou Hobt. Les amis de l'APRC ont su me soutenir dans cette douloureuse épreuve. Merci de votre amitié. Je viendrai une autre année à l'assemblée générale.

Nous apprenons le décès du mari de Simone LAMBERT.

Simone a participé régulièrement à la Commission Femmes de l'APRC.

Qu'elle trouve ici l'expression de notre amitié dans le partage de sa douleur.



ADHESIONS-COTISATIONS

L'APRC, association Loi 1901, créée en 1978, a pour objectif d'obtenir une "retraite convenable" pour les "Anciens Ministres des Cultes". Ses seules ressources proviennent des contributions de ses adhérents. Ceux-ci sont de deux sortes :

1.- Les "ANCIENS MINISTRES du CULTE" eux-mêmes (AMC).

2.- Tous leurs amis qui souhaitent apporter leur appui en devenant "MEMBRES ASSOCIES"(M.A.) de l'APRC.

TARIF

1.- ANCIENS MINISTRES des Cultes (AMC)

1. Cotisation ordinaire : 150 F. + 60 F. (abonnement)..... 210 F.

2. Cotisation minimale : 60 F. (abonnement)..... 60 F.

(cette cotisation concerne les personnes en situation économique difficile. Elle est aussi importante.

Elle donne à l'APRC un adhérent cotisant de plus et augmente sa représentativité.)

3. Cotisation de soutien : 250 F. + 60 F. (abonnement)..... 310 F.

4. Cotisation de solidarité : 350 F. ou davantage + 60 F. (abonnement)..... 410 F.

ou davantage

2.- Non AMC : MEMBRES ASSOCIES (M.A.)

Contribution de solidarité..... 100 F.

retourner à APRC, 25 rue Lamartine B2, 69120 VAULX en VELIN.

.....CCP Grenoble 232 42 W e-mail : APRCLY@aol.com

Nom et prénom : AMC (Ancien Ministre du Culte)

..... M.A. (Membre associé)

Adresse :

Code Postal Ville :

verseF. au compte de l'APRC.

Pour les AMC seulement : renseignements facultatifs pour mieux nous connaître et nous aider :

Année de naissance.....Nombre de trimestres CAMAVIC.....

Diocèse de départ :

Congrégation de départ :

Pour les femmes mariées entre parenthèses votre nom de jeune fille:

Pour les religieux préciser : Prêtre Non-prêtre

Date.....Signature.....

Avez-vous déjà votre carte 2000-2001? Elle commence par 01. Vous pouvez dès maintenant vous la procurer. Merci de votre adhésion!

Communiqué important du trésorier

Pour ceux qui l'ont demandée votre cotisation pour l'année civile vous a donné une réduction d'impôt en 1999.

Pour le reçu fiscal de l'année 2000, je vais envoyer les reçus fiscaux à ceux qui me les ont demandés. Mais il se peut que des oublis soient faits, compte tenu du travail supplémentaire que ces états exigent.

Dans le cas où vous ne recevriez pas votre reçu, je vous remercie de me le faire savoir par courrier ou par téléphone courant janvier 2001. *Michel Oddou.*